Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202265-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 26 janvier 2026
Date de publication : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux février, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Marcel TALVAS à André LOMENECH
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Hélène LEFORT
- Jérôme FALQUERO à François EZANNO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE D – REALISATION DE VINGT-DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LE LOGIS BRETON

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202265-DE

QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE D – REALISATION DE VINGT-DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LE LOGIS BRETON

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain dans le quartier du Lenn Sec'h sur laquelle une opération de construction portant sur un programme de 15 logements et d'un espace partagé sur la phase D est programmée par Le Logis Breton.

La parcelle est cadastrée en section YM numéro 837, classée en zone destinée à l'habitat et aux services et activités économiques compatibles avec l'habitat (secteur 1AUb) au plan local d'urbanisme en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal de vendre cette parcelle d'une contenance cadastrale de 4 165 m².

Par délibération en date du 15 octobre 2024, le conseil communautaire de Lorient Agglomération a fixé le plafond de charge foncière pour la vente de terrain appartenant aux aménageurs au bénéfice des bailleurs sociaux en vue de la réalisation de logements sociaux.

Ainsi, le prix plafond de charge foncière est fixé à 90 € HT par m² de surface de plancher.

La surface de plancher créée, indiquée dans le permis de construire, délivré le 9 décembre 2025, est de 837 m², soit un prix de cession fixé à 75 330 € HT.

Dans son rapport d'évaluation en date du 21 janvier dernier, France Domaine a établi la valeur vénale à 148 000 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver la cession des terrains décrits ci-dessus à Le Logis Breton,
- de fixer le prix de cession à 75 330 € HT, avec une TVA à la marge de 3 751,05 €, (sur la base d'une TVA 5,5%), soit un prix total de 79 081,05 € TTC,
- de désigner l'office notarial de Caudan, situé 2 rue de Kergoff à Caudan, en vue d'authentifier la cession,
- de préciser que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY